

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 novembre 2017

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Aline VAUTHIER, Anne OLIVIER, et Mrs Marcel DUBOIS, Jean Michel DUMAZERT, André MAUTRAIT, Fabrice AUCOULON.

Absents : Mme Martine HUIBAN et Mr Bernard PERUS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Catherine LAVAUD pouvoir à Mme Sylvie SECHET

Mr Jürgen ALLEAUME pouvoir à Mr Marcel DUBOIS

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H30

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Aline VAUTHIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Élection adjoints au maire

À la suite de la démission de Mme GRILLON, un poste d'adjoint au maire est soumis à élection. Mr Fabrice AUCOULON se présente pour le poste.

Après désignation par le Conseil d'un secrétaire, Mme Aline VAUTHIER et de 2 assesseurs : Mrs Marcel DUBOIS et Jean Michel DUMAZERT, Il est procédé à l'élection.

Nombre de votant : 9, nombre de bulletin : 9.

Mr Fabrice AUCOULON a obtenu la majorité des suffrages avec 8 voix pour et 1 abstention. La prise de poste est à effet immédiat ainsi que la perception de l'indemnité inhérente à la fonction.

3) Commissions communales et organismes extérieurs

Il s'agit de redistribuer les postes dans les différentes commissions communales et organismes extérieurs à la suite des démissions.

Mme SECHET précise que tous les élus sont conviés aux commissions. Mme OLIVIER précise qu'elle ne reçoit pas les invitations. Mme SECHET répond qu'elle va revoir les adresses mails.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise la redistribution des postes.

•Commission appel d'offre :

Mme le Maire précise qu'il convient de reconstituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Considérant que 2 postes de membres suppléants sont vacants.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 9 Nombre de suffrages exprimés : 9

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants avec 9 voix pour : Jean-Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON ; Aline VAUTHIER.

Mme le Maire rappelle que les élus membres titulaires sont les suivants : André MAUTRAIT, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME.

•Délégation de Service Public

Mme le Maire précise qu'il convient de reconstituer la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat. Considérant que 2 postes de membres suppléants sont vacants.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des 3 membres de la commission de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Nombre de votants : 9 Nombre de suffrages exprimés : 9

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants avec 9 voix pour : Jean-Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON ; Aline VAUTHIER.

Mme le Maire rappelle que les élus membres titulaires sont les suivants : André MAUTRAIT, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME.

•Syndicat des Transports Sud Essonne (TSE) :

Suite de la démission de Mme GRILLON, il convient de redésigner 1 délégué titulaire de la commune auprès du TSE et ce pour la durée du mandat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Mr Fabrice AUCOULON est désigné délégué titulaire.

La CCVE quitte le TSE en juin 2018, son désistement laisse quelques communes en difficulté. Une réunion est programmée prochainement.

•CCEJR Commission Finances :

Mr Marcel DUBOIS est désigné délégué à l'unanimité.

4) Règlement du cimetière communal

Le règlement actuel impose la couleur dorée pour les lettres des plaques du columbarium et le jardin du souvenir. Il a été remonté en mairie que le prix de ses lettres était onéreux et que tout le monde ne peut pas les financer.

Il est soumis à l'approbation du conseil l'autorisation d'ajouter au règlement « argentées ou blanches » à la suite des « lettres dorées ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le rajout des deux couleurs.

5) Règlement location salle des fêtes

À la suite des travaux, des modifications du règlement s'imposent. Mme SECHET présente les modifications point par point, dont l'augmentation des tarifs.

Mme OLIVIER estime qu'il ne faut pas trop augmenter les tarifs car cela risque de freiner les locations et par là même les services aux Boissillons. Elle soumet d'augmenter les chèques de caution plutôt que le prix de la location.

Mme SECHET explique que le projet est de continuer les améliorations de la salle des fêtes.

Mme SECHET précise qu'elle propose la modification d'une location du week-end complet et non d'une journée (de 9 heures à 19 heures) car la logistique pose problème. En effet il faudrait prévoir un état des lieux entre chaque location dans le cas d'une location le samedi et une autre location le dimanche du même week-end.

Mme OLIVIER propose que les élus fassent un état des lieux entre les locations. Mme VAUTHIER répond que pour l'ouverture et la fermeture du city stade, Mme OLIVIER avait fait la même suggestion et que c'était toujours les mêmes élus qui s'étaient investis. Mme VAUTHIER ajoute que Mme OLIVIER ne s'était jamais portée volontaire et par conséquent le résultat serait le même pour la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix pour, et 1 abstention, approuve la modification du règlement de location de la salle des fêtes.

6) Tarifs produits alimentaires et boisson pour les manifestations communales

Afin d'éviter une délibération pour chaque manifestation pour décider du prix des produits et des boissons, Mr DUBOIS présente les tarifs établis par la commission des finances valable pour toutes les manifestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés par la commission finances.

7) Tarifs des manifestations communales

Afin d'éviter une délibération pour chaque manifestation pour décider du prix des entrées, Mr DUBOIS présente les tarifs établis par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés par la commission finances.

8) Remboursement avance de frais

Il est demandé au conseil municipal de rembourser les frais avancés pour les dépenses suivantes : sortie CMJ du 3 novembre et acquisition d'un interphone pour l'école élémentaire.

Mme OLIVIER demande s'il ne serait pas nécessaire de créer une régie pour régler ces dépenses. Mme FONSECA explique qu'il s'agit d'une dépense exceptionnelle et qu'elle ne nécessite pas de régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix pour, et 1 abstention, pour le remboursement des avances de frais.

9) Subvention aux associations

Les subventions ne sont données qu'aux associations qui en ont fait la demande. Mr DUBOIS présente la proposition de la commission finances.

Mme SECHET précise que les modalités d'attribution ont été données aux nouvelles associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde les subventions aux associations.

10) Décision modificative n°1 Budget communal 2017

Mr DUBOIS présente la demande de modification du budget communal 2017. Il est demandé à l'assemblée d'inscrire les écritures budgétaires suivantes :

Section Fonctionnement

Dépenses			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
67	673	Titres annulés (exerc. anté.)	5 726.52
Recettes			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
70	70323	Redev. occup. domaine public	5 726.52

Section Investissement

Dépenses			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	650.00
21	2152	Installations de voirie	- 1 600.00
20	2051	Frais document urbanisme	1 600.00
Recettes			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	650.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 au budget communal 2017 telle que présentée ci-dessus.

11) CCEJR : Mise à disposition parcelle H703p pour bâtiment cantine/centre

Afin de pouvoir mettre en route le projet de la cantine et du centre, la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde demande au conseil d'autoriser la mise à disposition de la parcelle concernée par les travaux. Selon les services de la CCEJR, une assiette d'environ 600m² est nécessaire pour le projet qui est destiné à être implanté sur la parcelle H703 en continuité de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise la mise à disposition de la parcelle H703p.

12) CCEJR : Adhésion au SYMGHAV

La CCEJR a délibéré pour son adhésion au SYMGHAV pour régler l'installation des gens du voyage. La communauté de communes demande à chaque commune de soumettre à l'avis du conseil cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'adhésion de la CCEJR au SYMGHAV.

13) CCEJR : compétence voirie/éclairage publique

Ce point est reporté.

14) SIARCE : Extension du périmètre et modification des statuts

Comme à chaque modification du périmètre les communes adhérentes doivent délibérer pour l'entrée de nouvelles communes dans ce périmètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'extension du périmètre et la modification des statuts.

15) Plan communal de sauvegarde

Ce plan a pour vocation d'organiser les alertes et les secours, il prendra effet par arrêté et sera transmis à la Préfecture pour observations et validation. Mr MAUTRAIT fait remarquer que dans la salle d'archives il n'y a pas d'issus de secours. Mme SECHET et Mme VAUTHIER indiquent que les plans sont faits en fonction de l'état des bâtiments et non par rapport aux futures modifications. Une commission de sécurité sera appelée pour avis après les travaux.

Mr AUCOULON suggère qu'elle passe avant la fin des travaux. Mr DUMAZERT demande à connaître les systèmes d'alerte. Mme SECHET précise que l'alerte sera faite par les panneaux d'affichage et la sirène. Si les élus ne sont pas présents, les agents communaux prendront la relève.

Mme OLIVIER fait remarquer que les fossés ne sont pas entretenus. Mme SECHET explique que les faits du mois d'août étaient exceptionnels et que même nettoyé il y aurait eu des inondations. Le SIARCE a la responsabilité des caniveaux et des fossés.

Mr DUBOIS précise qu'il a fait le tour du village avec le SIARCE et le curage au niveau du bassin de rétention et des fossés est prévu.

Mme SECHET précise qu'un agent du SIARCE, est dédié à Boissy le Cutté. Il intervient immédiatement dès qu'il y a un problème.

16) Questions diverses

Fontaine des CMJ :

Malgré le vote majoritaire du conseil municipal, Mme SECHET a tenu compte des remarques sur le coût de la fontaine choisie. Elle a revu le chiffrage et a fait faire un nouveau devis d'un montant 1 700€ qui peut être installé par les agents techniques.

Une demande de subvention sera faite auprès du PNR.

Convention classe numérique :

Mr DUMAZERT présente le point et précise qu'une réunion sera organisée avec Mme BADLOU et l'éducation nationale sur le site Canopé.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21h30.